



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Procès-verbal des décisions

du Synode des Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

du 24 au 25 mai 2022

Salle de réunion Congress 1.3
Parc des expositions **BERNEXPO**
Mingerstrasse 6, 3014 Berne

DÉCISIONS

Point 1: Accueil par la vice-présidente du Synode

Point 2: Election au Conseil synodal; élection complémentaire pour le conseiller synodal sortant Roland Stach

Est élue au Conseil synodal:
Annette Geissbühler-Sollberger, Oberhofen (libéraux)

Point 3: Election à la délégation de l'EERS: élection complémentaire pour le conseiller synodal sortant Roland Stach

Est élu à la délégation de l'EERS:
Ueli Burkhalter, conseiller synodal, Busswil bei Büren

Point 4: Procès-verbal du Synode d'hiver 2021; approbation

Le Synode approuve le procès-verbal du Synode d'hiver 2021 avec le complément apporté par la fraction jurassienne à la version française de la décision faisant l'objet du sous-point 3 du point 13 de l'ordre du jour.

Point 5: Rapport d'activité 2021; approbation

Le Synode approuve le rapport d'activité 2021.

Point 6: Comptes annuels 2021; approbation

Le Synode

1. approuve les crédits additionnels relevant de sa compétence de
 - 1.1. CHF 300'000 comme attribution au fonds des arrondissements et
 - 1.2. CHF 1'200'000 comme attribution au fonds de développement et de soutien ;
2. approuve les comptes annuels 2021 avec actifs et passifs CHF 35'645'158,81 et un excédent de revenus de CHF 1'571'349,85 ;
3. décide de verser l'excédent de revenus à l'excédent du bilan, et
4. prend acte du décompte de la péréquation financière entre les paroisses.

Point 7: Plan des points de poste des services généraux; hausse des points de poste; décision

Le Synode approuve la hausse de 289,7 du plan des points de poste à 7092,7 points.

Point 8: Publications officielles; révision du règlement relatif aux publications

Le Synode arrête la révision partielle du règlement relatif aux publications du 7 juin 2005 conformément au tableau synoptique annexé et en tenant compte de l'amendement à l'art.9 tel que présenté par le Conseil synodal.

Point 9 : **Présence à la BEA et au salon MariNatal, nouveau contrat entre les Eglises nationales, crédit d’engagement pour la période 2023–2025 ; décision**

1. Le Synode décide de maintenir sa présence au salon MariNatal et à la BEA pour la période 2023 à 2025, en collaboration œcuménique avec les autres Eglises nationales.
2. Il approuve à cet effet un crédit d’engagement brut de 480'000 francs.
3. Il charge le Conseil synodal de passer un contrat avec les Eglises nationales catholique romaine et catholique-chrétienne spécifiant le mode de collaboration et de financement selon la clé de répartition des coûts définie par la Conférence interconfessionnelle.

Point 10: **Bénédiction du mariage pour les couples de même sexe; révision du Règlement ecclésiastique (1re lecture)**

1. Le Synode décide d’approuver la bénédiction du mariage pour les couples de même sexe.
2. Il décide d’approuver la révision partielle du Règlement ecclésiastique conformément au tableau synoptique annexé et en tenant compte de l’amendement à l’art. 131 al.1 de la version allemande soumis par la fraction des indépendants.
3. Le 1er juin 2023, il fait entrer en vigueur les amendements prévus au point 2, sous réserve d’un référendum contre ces amendements.

Point 11 : **Postes pastoraux propres à une paroisse ; révision du Règlement ecclésiastique (2^e lecture)**

1. Le Synode décide en deuxième lecture la révision partielle de l’art. 127, al. 2 du Règlement ecclésiastique du 11 septembre 1990 (RLE 11.020) comme suit :

Art. 127 Poste pastoral propre à une paroisse

² La création d'un poste pastoral propre à une paroisse a lieu sur décision de l'assemblée de paroisse après notification préalable au Conseil synodal et est soumise à la ratification du Conseil synodal.

2. Il approuve la révision partielle correspondante de l'art. 2, al. 2 de l'ordonnance concernant les postes pastoraux propres à une paroisse du 14 juin 1995 (RLE 31.210) :

Art. 2 Création de postes pastoraux propres à une paroisse

² La création d'un poste pastoral propre à une paroisse a lieu par décision de l'Assemblée de paroisse après notification préalable au Conseil synodal. Cette décision est soumise au Conseil synodal pour approbation.

3. Sous réserve d'un référendum contre les modifications prévues par la proposition 1, il met en vigueur au 1^{er} novembre 2022 les modifications selon les propositions 1 et 2.

Point 12: Principes en matière d'attribution des postes pastoraux à partir de 2026: «Soigner les héritages – Ouvrir des espaces»; décision

Le Synode approuve les principes en vue d'une nouvelle ordonnance relative à l'attribution des postes pastoraux avec le complément suivant apporté au principe 3 : « Lors de l'attribution de postes pastoraux aux paroisses, il faut aussi tenir compte du fait que certaines paroisses doivent accomplir des tâches ecclésiales sur le plan régional, cantonal ou national qui dépassent le cadre du territoire paroissial. »

Point 13: Association «Maison des religions – dialogue des cultures», rapport 2019-2021 et soutien financier; prise de connaissance et décision

1. Le Synode prend connaissance du rapport sur les activités de l'association «Maison des religions- dialogue des cultures» 2019-2021.

2. Le Synode décide d'inscrire une contribution de 120'000 francs au budget 2023 et d'inscrire cette contribution dans le processus budgétaire annuel régulier.
3. L'Association «Maison des religions – dialogue des cultures» présente au Synode d'été 2026 un rapport sur le travail accompli durant les années 2023-2025.

Point 14: Centre Hip-hop de Berne, crédit d'engagement pour la période 2023-2026; décision

1. Le Synode prend connaissance de la proposition de soutien du Centre Hip-hop de Berne.
2. Le Synode décide d'inscrire une contribution de 80'000 francs au budget 2023 et d'inscrire cette contribution dans le processus budgétaire régulier.
3. La Communauté de travail des Eglises chrétiennes dans le canton de Berne (CTEC-BE) rend rapport au Synode d'été 2026 sur les activités du Centre Hip-hop pour la période 2023-2025.

Point 15 : Motion

Aucune motion n'a été déposée.

Point 16: Postulat

Aucun postulat n'a été déposé.

Point 17: Ev. motions urgents

Aucune motion urgente n'a été déposée.

Point 18: Ev. postulats urgents

Aucun postulat urgent n'a été déposé.

Point 19 : Interpellations**Point 19.1 : Interpellations des députés au Synode Fritz Christian Schneider et Christoph Knoch: «Affiliation à l'Eglise distincte du lieu de domicile»**

Le Synode prend connaissance de la prise de position du Conseil synodal sur l'interpellation «Affiliation à l'Eglise distincte du lieu de domicile.»

Point 19.2 : Interpellation de la fraction des positifs «Modèles de financement durables dans les paroisses»

Le Synode prend connaissance de la prise de position du Conseil synodal sur l'interpellation «Modèles de financement durables dans les paroisses»

Point 19.3: Interpellation du député au Synode Daniel Meister «Fin d'Unfassbar et promotion d'idées émergentes dans l'Eglise»

Le Synode prend connaissance de la prise de position du Conseil synodal sur l'interpellation «Fin d'Unfassbar et promotion d'idées émergentes dans l'Eglise»

Point 20: Résolutions, pétitions

Le Synode approuve la résolution «Pour une plus grande solidarité et égalité de traitement des réfugié.e.s».